



VILLE D'ANDRÉSY

— en Yvelines —

Andrésy, le 24 mai 2023

Direction Générale
LW/CD/HB

Mesdames et Messieurs
les Maires Adjointes
Mesdames et Messieurs
les Conseillers Municipaux

Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue,

Le décret n° 2023-257 du 06 avril 2023 porte **convocation des collèges électoraux pour l'élection des Sénateurs**. Le Conseil Municipal est ainsi convoqué le :

Vendredi 09 juin 2023 à 19 h 00
à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal

en vue de la **désignation des Délégués et Suppléants**.

Vous trouverez en pièces jointes :

- Le décret n° 2023-257 du 06 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des Sénateurs,
- La circulaire NOR : IOMA2308397J,
- L'arrêté préfectoral n°78-2023-05 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués et suppléants à désigner le 09 juin 2023 par commune en vue de l'élection des Sénateurs le 24 septembre 2023.

Vous en souhaitant bonne réception, et comptant sur votre présence à cette occasion,

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Le Maire,


Lionel WASTL